



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ostéopathes

Question écrite n° 61761

Texte de la question

M. Georges Colombier appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les préoccupations exprimées par les ostéopathes diplômés en ostéopathie inscrits au registre des ostéopathes de France, concernant l'inefficacité du groupe de travail sur les médecines dites « non conventionnelles ». Ce groupe avait été constitué en vue d'une éventuelle reconnaissance de pratiques telles que l'ostéopathie mais ses travaux n'ont pas été rendus publics. Alors que de nombreux pays européens reconnaissent pleinement l'ostéopathie, la loi française expose toujours les praticiens à des poursuites judiciaires. L'illégalité dans laquelle les ostéopathes exercent contraste avec la qualité et l'exigence de la formation des praticiens, la croissance du nombre des patients et les résultats obtenus. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui faire savoir s'il lui paraît possible d'accorder une meilleure reconnaissance aux ostéopathes et de les associer davantage à la mise en oeuvre de la politique de santé publique.

Texte de la réponse

Le premier rapport sur l'ostéopathie rendu par le professeur Nicolas a permis de faire le bilan de la situation démographique de cette profession et de mener une réflexion sur les formations dispensées. Des concertations sont maintenant en cours avec les professionnels concernés afin d'étudier les modalités de mise en oeuvre des principales conclusions du groupe de travail. Le ministre délégué à la santé ne manquera pas d'informer l'honorable parlementaire de l'avancement de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61761

Rubrique : Médecines parallèles

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3211

Réponse publiée le : 16 juillet 2001, page 4151